



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 04 MARS 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 24 Février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 15
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-03-2021/024

Objet : Réaffectation de la subvention d'un montant de 227.108,26 euros attribuée à la Ville de Sainte-Marie pour la réhabilitation de l'antenne de justice au nouveau projet de travaux de confortement du glissement de terrain du stade Louis Xerces.

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Lucien SALIBER, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Norbert MONSTIN, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération numéro BC-07-2019/111, par laquelle les élus ont validé l'attribution d'une subvention d'un montant de 227 108,26 € à la Ville de Sainte-Marie pour la réhabilitation de son antenne de justice ;

Considérant que par courrier en date du 20 janvier 2021, Monsieur le Maire de la Ville de Sainte-Marie informe que les études relatives à cette opération sont stagnantes et demande en conséquence la réaffectation de l'aide octroyée ;

Considérant qu'il est proposé de réaffecter le montant de l'aide octroyée sur le projet de confortement du glissement de terrain du stade Louis Xercès, pour lequel la Ville a sollicité une aide de 387 146,90 € ;

Considérant la proposition de plan de financement prévisionnel du projet « Confortement du glissement de terrain du stade Louis Xercès » :

CAP Nord Martinique	ETAT (accordée)	CTM (accordée)	VILLE DE ST MARIE	TOTAL
387 146,90€	1 659 201€	442 453,60€	276 533,50 €	2 765 335 €
14%	60 %	16%	10%	100%

Considérant l'avis favorable de la commission mixte Subvention-Finances en date du 05 février 2021 pour la réaffectation de la subvention d'un montant de 227 108,26 € attribuée pour la réhabilitation de l'antenne de justice au nouveau projet de travaux de confortement du glissement de terrain du stade Louis Xercès ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE**Article 1 :**

D'approuver la réaffectation de la subvention d'un montant de 227 108,26 € attribuée pour la réhabilitation de l'antenne de justice au projet de travaux de confortement du glissement de terrain du stade Louis Xercès de la Ville de Sainte-Marie.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 04

Abstention déclarée : 00

Non votant : 04

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 22 Mars 2021

Le Président

Bruno Nestor AZEROT